



AVIS PUBLIC

2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ
par la soussignée, Linda Gauthier
Directrice générale et greffière-trésorière
de la susdite municipalité

- **QUE** le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 à 20 h, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située sur le chemin Étienne-Tremblay, Les Éboulements, sur le lot 6 533 309 du cadastre du Québec.
- **QUE** cette dérogation mineure portant le numéro **DM155-2023** consiste à :
 - a) **Autoriser une nouvelle construction résidentielle avec une marge de recul avant de 40 mètres plutôt que 15 mètres, tel que prescrit par la grille des spécifications de la zone V-11, PAE du développement résidentiel de la Seigneurie phase VI, du règlement de zonage de la municipalité.**

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Procédures d'objections à la dérogation :

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante lindagauthier@leseboulements.com au plus tard le 5 novembre 2023. Ces dernières seront lues lors de la séance le 6 novembre 2023.

DONNÉ aux Éboulements ce 19^e jour d'octobre 2023.

LINDA GAUTHIER
Directrice générale et greffière-trésorière